Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau
-
15 décembre 2016
Espace Jeanne Champillou – Olivet

Collège des élus :

Etaient présents		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Conseillère municipale / Présidente de la CLE	Olivet
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. Jean Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint-Cyr-en-Val
M. André DEROUET	Adjoint au Maire	Neuvy-en-Sullias
M. Jérôme BROU	Adjoint au Maire	Saint-Denis-en-Val
M. Jean-Luc BRINON	Adjoint au Maire	Tigy
Mme Cristelle JANVRIN	Conseillère municipale	Ouvrouer-les-Champs
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne-en-Val
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint-Jean-le-Blanc
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly-en-Villette
M. Bruno BOISSAY	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil départemental du Loiret
M. Michel THOUVIGNON	Adjoint au Maire	Sigloy
Etait excusée et représentée		
Mme Laurence MONNOT	Maire	Ouvrouer-les-Champs
Etaient excusés		
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
M. Patrick BOUARD	Conseiller municipal	Sully-sur-Loire
M. René HODEAU	Maire	Viglain

Collège des usagers :

Etaient présents		
M. Bernard LELEU	Vice-Président	ASRL
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'agriculture du Loiret
M. Damien HEMERAY	Garde-technicien RNN Saint-Mesmin	Loiret Nature Environnement
M. Maurice DUBOIS	Représentant	Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Loiret
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental du canoë-kayak du Loiret
Mme Dominique PROY	Coordinatrice régionale développement durable	Chambre de Commerce et d'Industrie
Était excusé		
M. Didier PAPET	Vice-Président	Loiret nature Environnement

Collège des représentants de l'Etat

Etaient présents		
Mme Christine BOUR	Adjointe du service environnement, eau et forêt	DDT du Loiret
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'eau Loire-Bretagne
Etaient excusés et représentés		
M. Philippe CARRE	Responsable de l'unité politique de l'eau	DREAL Centre
Mme Marine Colombey	Chef de service départemental	ONEMA Loiret

Appui technique ou intervenant

Mme Carine BIOT	Animatrice de la CLE	Etablissement public Loire
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
M. Franck PARE	Chargé de mission protection de la ressource en eau	Ville d'Orléans
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller eau environnement	Chambre d'agriculture du Loiret
Mme Marie DORSO	Animatrice CT pollutions diffuses	Chambre d'agriculture du Loiret
Mme Laëtitia DUFFET	Chargée de mission environnement	Olivet

Rappel de l'ordre du jour

1. Point d'avancement
   a. sur les différentes études en cours ou réalisées : Assises de la rivière Loiret, étude piézométrique, inventaire des espèces invasives 2016
   b. sur le contrat territorial Dhuy Loiret
2. Point communication
3. Point d'information sur deux démarches engagées sur la thématique du changement climatique
4. Points divers

1/ Point d'avancement

Assises de la rivière Loiret

Le lancement des Assises a démarré officiellement le 14 octobre dernier avec la signature de la Charte par l'ensemble des partenaires financiers.
Depuis ce lancement, plusieurs actions ont été conduites avec la réalisation des 30 interviews des différentes parties prenantes, y compris l'interview de citoyens lambda.
3 fiches thématiques ont été réalisées et validées, 5 autres sont en cours de finalisation. Toutes sont déjà ou seront prochainement disponibles sur le site internet consacré aux Assises.
En parallèle, différents outils de communication ont été développés avec un site spécifique ainsi qu'une page facebook dont le suivi commence doucement. Afin que ces outils fonctionnent, les membres de la CLE sont invités à échanger le plus largement les différentes informations sur ces supports, à liker, partager et commenter les posts mais également à faire remonter à l'animatrice toutes informations d'animation, activités autour du Loiret que nous pourrions partager sur ce média internet.

Les prochains rendus des bureaux d'études sont une note technique d'une dizaine de pages synthétisant le fonctionnement du Loiret, un récit historique qui alimentera le premier évènement grand public à partir notamment des éléments recueillis lors des interviews.

Les prochaines réunions prévues sont :
- un secrétariat technique le 27 janvier
- un COPIL le 3 février.

A noter que l'année 2017 sera ponctuée par deux grands évènements grand public.

Madame la Présidente profite de ce point d'avancement sur les Assises afin de présenter officiellement des excuses à la commune de Mareau-aux-Prés qui a été oubliée en tant que signataire de la Charte des Assises. Elle le regrette sincèrement et indique que la commune de Mareau-aux-Prés aura l'occasion d'être associée de façon étroite aux autres évènements dans le cadre de ce projet.

Etude piézométrique

Un point est également fait sur une autre étude portée par la Commission Locale de l'Eau. En effet, l'étude piézométrique du val d'Orléans a démarré en septembre 2016 avec l'attribution du marché à l'entreprise Géaupôle, située sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc.

Pour rappel, l'objectif de cette étude est la réalisation de deux campagnes de mesures piézométriques synchrones (en 15 jours maximum) en hautes eaux et basses eaux des nappes du val d'Orléans

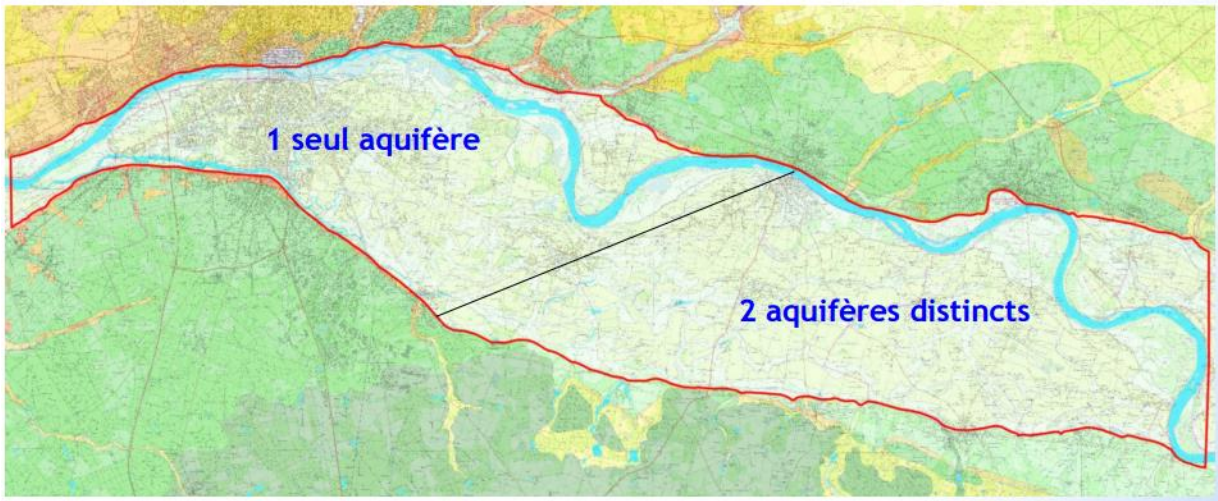

Fond : Carte IGN et carte géologique vectorielle (BRGM, Infoterre)

La finalité est la mise à jour de la carte piézométrique de 1966 afin d'avoir une vision actuelle de l'état de la ressource en eau souterraine sur le territoire, dans un contexte de changement climatique.

3 étapes permettront sa réalisation :

1) Sélection des points de mesures
2) Campagnes de mesures
3) Réalisation des cartes

Le bureau d'études a réalisé au cours des mois d'octobre et de novembre la sélection des points de mesures en parcourant le territoire du SAGE pour identifier les ouvrages qui permettront la réalisation des cartes.

A ce jour, le bureau d'études a recensé 620 ouvrages fonctionnels (et presque autant d'inutilisables) sur les 700 demandés.

Ils sont répartis de la façon suivante :

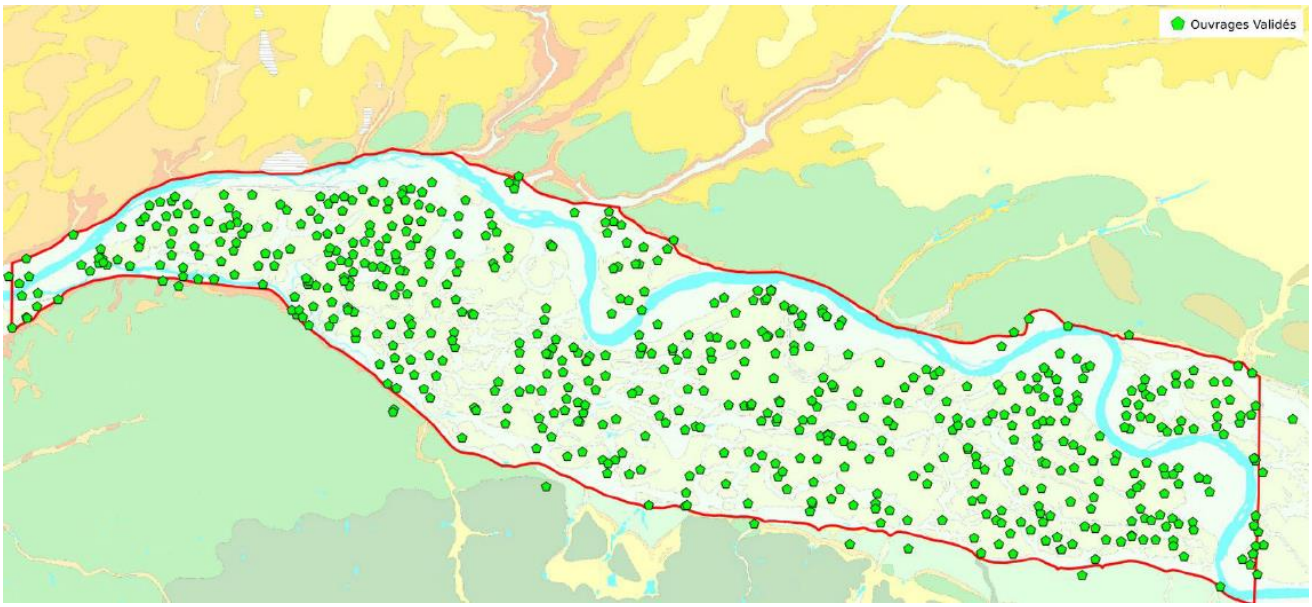

Les prochaines échéances sont la validation de cette sélection de points puis la réalisation des deux campagnes de mesures au cours de l'année 2017 avec un rendu de l'étude en fin d'année 2017.

Un membre de la CLE signale que le message laissé dans la boîte aux lettres par le bureau d'études en cas d'absence des propriétaires peut être très facilement pris pour de la publicité et jeté à la poubelle. Il faudrait à minima une enveloppe pour ne pas passer à côté si le bureau d'études souhaite être rappelé pour pouvoir accéder aux forages des particuliers.

Inventaire des espèces invasives 2016

Dhuy

Sur le Dhuy, l'inventaire 2016 a permis de constater début août la quasi-disparition de l'hydrocotyle fausse renoncule sur le cours d'eau.
Cependant en septembre un plus fort développement de la plante a nécessité l'intervention manuelle du syndicat. Une tonne de végétaux a ainsi été retirée. Le développement tardif est sans doute dû en partie au niveau haut des cours d'eau cet été suite aux inondations de mai-juin 2016.
En octobre 2016 toujours sur le Dhuy a également été découvert une autre espèce invasive, la laitue d'eau. Elle était déjà présente sur 3 km de cours d'eau. Son arrachage a néanmoins été relativement aisé du fait qu'elle ne s'enracine pas. A noter que sous notre climat cette plante est gélive.
Néanmoins, l'apparition de plantes invasives sur le Dhuy à cette fréquence est inquiétante et montre que des apports extérieurs sont fréquents et peuvent se reproduire. En 2017, il sera intéressant d'essayer de trouver la source de ces relargages et d'essayer de sensibiliser les propriétaires des étangs éventuellement concernés. Le conservatoire botanique souhaite engager des prospections en 2017 sur le bassin versant du Dhuy.

Loiret

L'inventaire a été réalisé deuxième quinzaine de juillet avec l'ASRL. Les constats principaux sont les suivants :
- hauteurs d'eau en moyenne plus importantes qu'en 2015 de 40 à 50cm de plus dans les bassins (haut niveau d'eau suite aux inondations de mai-juin 2016).
- du fait de ces hauts niveaux l'Egérie dense n'avait pas encore atteint la surface limitant le développement des algues filamenteuses qui prennent appui sur les herbiers d'Egérie dense.
- régression de la présence d'Elodée de Nuttal au fur et à mesure des années
- Egérie dense qui a tendance à disparaître de l'amont de la rivière (retrouvée 300m plus bas qu'en 2015).

→ Les bassins les plus impactés en 2016 par la présence d'espèces invasives sont les bassins de Saint-Samson, de Saint-Julien, du Bac et le début des Tacreniers.

A noter que des actions de faucardage conduites par la ville d'Olivet et l'ASRL ont eu lieues entre le 4 et le 20 juillet pour laisser un chenal de navigation sur les bassins de Paul Forêt et de Saint-Samson.

Grâce à l'appui de la sigiste de l'Etablissement public Loire, une carte représentant la présence de l'Egérie à l'échelle du Loiret a pu être réalisée, les zones les plus touchées sont bien visibles.
Il est envisagé de faire des cartes pour les années 2013, 2015 et 2016 afin de représenter les évolutions des espèces les plus impactantes pour le Loiret.

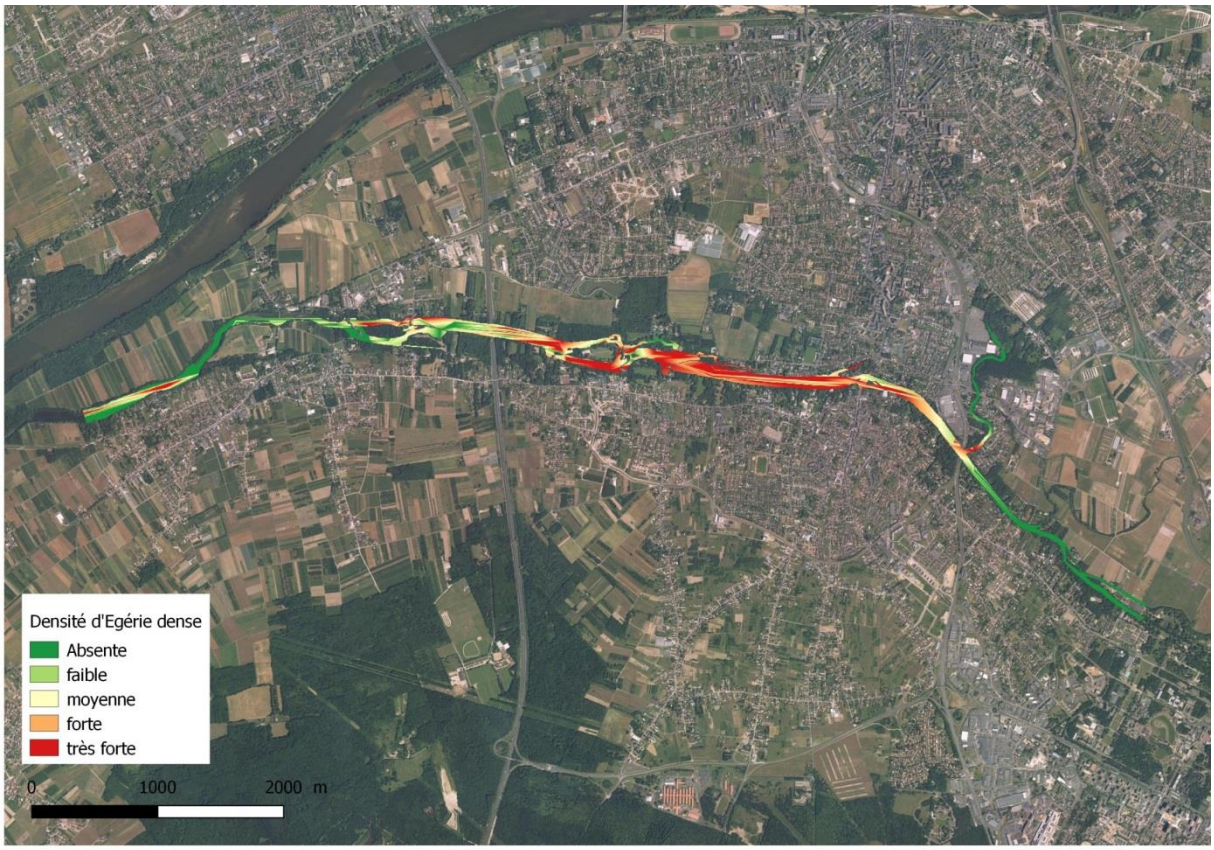

Mme la Présidente demande s'il ne serait pas possible de corréler ces résultats avec les débits. La CLE ne dispose que des hauteurs d'eau mesurées au niveau du pont général Leclerc à

Olivet par la station de mesures de l'Agglo d'Orléans. Cela permettrait effectivement d'avoir une tendance (cette hauteur d'eau étant très dépendante de la gestion des vannes à l'aval).
En terme de débit, les mesures ponctuelles réalisées par la DREAL en avril 2016 ont montré que le débit est deux fois supérieur dans le bassin des Tacreniers que dans Saint-Samson du fait de l'apport des sources entre les deux.

Mme Proy, Chambre de Commerce et d'Industrie régionale profite de ce point de l'ordre du jour pour porter à connaissance des membres de la CLE un appel à projets lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne « Appel à initiatives pour la biodiversité ».
Elle a ainsi souhaité avec le retour de la CLE sur un projet : informer, former et engager les entreprises à avoir de bonnes pratiques dans la gestion des espèces invasives à la suite de la réalisation de chantiers.
Le constat fait par certains scientifiques est que les chantiers d'arrachage d'espèces invasives sont parfois des vecteurs de dissémination de ces espèces sur d'autres sites et que cela nécessite des précautions particulières.
De plus cela permettrait de répondre aux exigences de deux schémas importants que sont le SRCE et le SDAGE.
Il pourrait être envisagé de produire des outils méthodologiques et une charte de bonne conduite.
Le bassin du Loiret pourrait être le bassin d'expérimentation avec des chantiers pilotes, réunissant différents partenaires : SAGE, AglO, IRSTEA, pôle DREAM….
Si l'initiative était concluante les outils pourraient être diffusés à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.
La réflexion pourrait aller jusqu'à l'élimination avec la réflexion sur les plantes à méthaniser.
Concernant la méthanisation, Mme Proy est invitée à contacter M. Legeard de la Chambre d'Agriculture du Loiret qui travaille sur cette thématique et pourrait être intéressé par cette initiative.

Le délai de réponse à cet appel à projets est le 30 décembre 2016, or vu le timing serré il parait délicat d'envisager une réponse sous ce délai.
La question principale du portage de l'initiative n'étant par ailleurs pas éclaircie.
Sur le principe, la Commission Locale de l'Eau est favorable à ce type d'initiative, il reste cependant à définir clairement la mise en œuvre du projet et le rôle de la CLE.
Il est proposé de se revoir à la rentrée et de voir quelles suites pourraient être données à cette sollicitation. Néanmoins, l'animatrice indique qu'il semble compliqué à l'heure actuelle que le projet soit porté par la CLE au vue des moyens devant être potentiellement alloués au projet.

CONTRAT TERRITORIAL DHUY LOIRET

L'année 2016 a été ponctuée par les accords des différents financeurs :
- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en juin 2016
- le Conseil Départemental du Loiret en octobre 2016

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire devrait se prononcer sur le contrat le 10 février 2017.
L'animatrice propose ainsi d'envisager une signature officielle du contrat courant mars 2017.

L'Agence de l'eau attire l'attention sur le fait que mars constituera déjà la réserve électorale en vue des élections présidentielles et qu'aucune signature publique ne pourra être envisagée à partir du 1er mars.
Cette information a été confirmée par la suite à l'animatrice. La signature du contrat si les acteurs souhaitent le signer rapidement, devra être réalisée après le 10 février et avant le 1er mars 2017.

Malgré l'attente de la signature officielle du contrat, les maîtres d'ouvrages ont d'ores et déjà engagés des actions comme convenu avec les différents partenaires.

Volet milieux aquatiques

Le SIBL a débuté son programme d'actions avec deux actions importantes : le démantèlement de deux ouvrages sur le Dhuy, derrière le Parc Floral et dans le centre bourg de Saint-Cyr-en Val.
Une vidéo du démantèlement de Saint-Cyr-en-Val réalisée par le syndicat est visible sur la page facebook des Assises de la rivière Loiret. Cette vidéo a été diffusée lors de la présente réunion permettant à tous de prendre conscience des différentes étapes nécessaires au démantèlement d'un ouvrage.
D'autres actions, telles que la gestion de la ripisylve, le retrait d'embâcles ou encore la gestion des espèces invasives ont été réalisées en 2016.
Des actions du programme 2016 ont été décalées à l'année 2017 du fait de l'accord financier de démarrage de travaux tardif en 2016. Il s'agit notamment des travaux de restauration du cours d'eau suite aux démantèlements des ouvrages.

Le programme d'actions 2017 ainsi que le budget associé est donc conséquent : 600 000 euros dont 63 000 euros de dépenses pour le SIBL.
L'Agence précise que les actions de démantèlement ainsi que les actions de restauration qui y sont liées sont financées à 100% grâce aux financements conjoints de la Région Centre Val de Loire.

Les actions prévisionnelles 2017 sont les suivantes :
- Gestion des embâcles
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes
- Restauration complète de cours d'eau
- Restauration complète de cours d'eau suite à démantèlement
- Démantèlement d'ouvrages
- Entretien de ripisylve
- Plantation
- Suppression de busage
- Communication
- Postes

Le Président du syndicat indique également qu'un nouveau site internet sera créé.

Volet zones humides

Les actions suivantes prévues dans le programme d'actions ont été réalisées par la Maison de Loire du Loiret :
- Restauration et réouverture de berges en pente douce

- Restauration de stations à Corynéphore
- Restauration d'une friche / petit bois
- Entretien par gyrobroyage avec exportation
- Réalisation de suivis naturalistes
- Lancement de l'étude sur la reconnexion de l'ancienne carrière à la Loire : une des précautions à prendre en compte et qui est ressortie lors du premier COPIL est une attention particulière à la présence de Jussie en Loire à proximité du site, il faudra veiller à ce que le projet ne favorise pas l'implantation sur le site de Courpain.

Le Département, futur propriétaire du site est en train de finaliser l'acquisition des parcelles.

Volet pollutions diffuses

Ce volet démarrera officiellement le 1er janvier 2017 avec l'arrivée de la nouvelle animatrice Mme Marie DORSO recrutée par la Chambre d'Agriculture du Loiret. Mme DORSO présente ce soir à la CLE nous informe qu'elle est actuellement déjà salariée de la Chambre d'Agriculture et travaille pour le groupe de développement agricole (GDA) de Pithiviers. Elle est également responsable de l'animation Certiphyto à la Chambre.
Elle quittera ses fonctions liées au GDA pour prendre les missions du CT Dhuy Loiret, volet pollutions diffuses. Nous lui souhaitons la bienvenue sur le territoire du SAGE.

Quelques actions communes avec le contrat du BAC ont néanmoins été conduites en 2016 :

- Journée à l'attention des communes sur les alternatives au désherbage chimique à Jargeau en juin
- Démonstration de désherbage alternatif à Férolles en décembre 2016 à l'attention de tous les agriculteurs (deux essais : avec une herse et une houe rotative, une dizaine d'agriculteurs présents).

Le 12 janvier se déroulera un forum consacré à la diversification à l'attention de tous les agriculteurs du secteur à la salle des fêtes de Sandillon. 5 ateliers seront organisés, notamment sur les légumineuses… Cette initiative est une première pour la Chambre, elle pourra être déclinée en cas de succès.
Hors du territoire, à Trainou, avait également eu lieu une journée « Halte aux herbes » à l'attention des agriculteurs du Département.

Mme la Présidente demande s'il y a eu de retours suite à la réunion à l'attention des communes ?
Certaines communes s'engagent auprès de la Chambre pour être accompagnées. Il est probable que d'autres s'engagent aussi auprès de Loiret Nature Environnement.

L'Agence de l'eau précise que les aides pour la mise en place d'un plan de gestion différenciée et l'acquisition de matériel alternatif s'arrêtent au 1er juillet 2017, les communes sont invitées à envoyer leurs demandes de subvention au plus tard début juin.
La commune de Vienne-en-Val indique qu'elle envisage l'acquisition de matériel.
Plusieurs élus indiquent la difficulté de faire passer le message aux habitants, et que sur certaines surfaces comme les trottoirs calcaires c'est très compliqué, les solutions alternatives ne sont pas toujours parfaites notamment le thermique qui est cité vis-à-vis de la pollution de l'air.
Une action qui marche bien est le semis à l'automne sur les bordures de clôture pour limiter les herbes là où elles sont difficilement gérables.

LE CONTRAT EN 2017

Un COPIL sur une journée complète en janvier sera consacrée au contrat Dhuy Loiret afin de détailler les différentes actions conduites et à venir. L'objectif est de faire valider par les partenaires et les financeurs le programme d'actions 2017 pour les différents maîtres d'ouvrage.

2/ Point communication

L'animatrice rappelle les différents outils de communication produits au cours de l'année 2016 :

- en tout début d'année, un guide documents d'urbanisme / SAGE est sorti à l'attention des collectivités porteuses de documents d'urbanisme. En cas de révision de PLU, PLUi ou SCOT ce guide est là pour vous accompagner dans la prise en compte du SAGE. Les documents d'urbanisme doivent en effet être compatibles avec les préconisations du SAGE.

La Présidente insiste sur le fait que les membres de la CLE doivent s'emparer des outils produits et les diffuser auprès de leurs collègues élus.

- la plaquette consacrée aux résultats de l'étude pollutions diffuses est également parue en début d'année.

- le n°2 de l'écho du val en phase de mise en œuvre est distribué aux membres de la CLE. Ce numéro revient principalement sur les inondations de mai-juin 2016 qui ont marqué le territoire. Les différentes rubriques sont un retour sur les faits, des chiffres clés sur les dégâts agricoles et les habitations. Une interview de M. BRAUX et M. MICHAUD, Saint-Cyr-en-Val permet de revenir sur la gestion de crise à l'échelle d'une commune. Enfin des informations sont données sur les outils de prévention existants.

La quatrième de couverture est consacrée au lancement du projet des Assises de la rivière Loiret.

L'animatrice indique qu'elle enverra à chacune des communes des exemplaires de cette lettre, dont un exemplaire devra être déposé dans les bannettes des conseillers municipaux, le reste sera destiné à être déposé à l'accueil des mairies pour les habitants des communes.

Il est proposé de consacrer le prochain numéro au contrat territorial (au premier trimestre). La CLE valide cette proposition.

- l'animatrice présente un des documents fondamental pour le suivi du SAGE : le tableau de bord. Celui-ci n'avait pas été mis à jour depuis 2014 faute de temps. La version 2016 intègre ainsi les données 2015 et 2016.

L'animatrice propose de revenir sur les principaux changements. Elle rappelle d'abord que les pages 9 et 10 permettent d'avoir une vision synthétique de l'avancement avec les indicateurs de suivi et de résultats.

Les changements restent néanmoins longs pour changer la couleur des indicateurs en vert car les actions sont bien souvent engagées mais les résultats effectifs prennent du temps. Les dispositions qui demandaient l'engagement d'études sont réalisées. D'autres dispositions sont du fait des changements règlementaires en passe d'être bons avec par exemple l'interdiction des produits phytosanitaires dans les communes au 1er janvier 2017.

La résilience du milieu fait que les dispositions liées à la qualité et l'atteinte du bon état seront sans doute les dernières dispositions à passer au vert.

La page 13 revient sur la mesure de débit ayant eu lieu avec les services de la DREAL. Les données étant quasiment inexistantes, ces données sont importantes pour comprendre le fonctionnement du système Loiret.

La page 21 revient sur les résultats qualité des indices biologiques (diatomées, macro-invertébrés, poissons et plantes) pour lesquels on ne constate pas d'amélioration notable depuis 2007. Les poissons sont le paramètre dont la classe de qualité est la plus faible.

La page 37 permet de voir dans un tableau synthétique quels sont les paramètres sur lesquels travailler sur les cours d'eau du Dhuy et du Loiret pour parvenir au bon état. On retrouve les indices biologiques qui sont dépendants des paramètres du milieu, tels que l'oxygène, les matières phosphorées, la température ou encore les pesticides.
Le détail de chacun des paramètres est visible entre les pages 21 et 37 permettant à chacun de juger précisément de la qualité du milieu.

La page 42 fait le point sur l'avancement des documents de prévention des risques des différentes communes. L'occasion de rappeler l'importance de ces documents en cas d'évènements importants tels que les inondations de juin 2016. Ces documents doivent permettre de gérer la crise.

Au niveau quantité d'eau, la page 48 présente le rendement des réseaux des communes et montrent que près de la moitié des communes ne respectent pas les préconisations du SAGE à savoir un rendement minimum de 75% pour les communes rurales et 85% pour les communes urbaines. Les problèmes se concentrent principalement sur les communes à l'amont du territoire. La commune de Tigy indique qu'un diagnostic a été réalisé lors du mandant précédent et que des tranches de travaux sont réalisées chaque année et que cela prend du temps. Ce type de travaux coûte extrêmement cher expliquant sans doute en partie les mauvais résultats des communes sur cette disposition.
L'Agence de l'eau signale que les aides sur l'eau potable risque de s'arrêter en 2018. L'Agence finance les études pour améliorer la connaissance avec notamment la pose de compteurs divisionnaires qui est prise en charge à 80%.
Par contre l'Agence n'intervient pas dans le cadre des travaux de renouvellement.
Sur Olivet 12 débitmètres avaient été financés et posés.

La page 52 revient sur les difficultés de la CLE dans la protection des zones humides avec la non-information sur certains projets conduisant à la destruction des zones humides sur le territoire.
L'animatrice rappelle que chaque commune a été destinataire d'une carte avec les zones humides présentes sur leur territoire, ces données sont également en ligne sur le site internet du SAGE et qu'il est du devoir des communes de faire attention à ces milieux pour éviter au mieux leur destruction au pire leur compensation.

La page 61 revient sur un projet déjà évoqué : l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires à partir du 1er janvier 2017 par les collectivités (sauf cimetières et terrains de sports).

Les pages 75 et 76 sont consacrées au contrat territorial.

Ce document nécessitant un travail de mise à jour important il est proposé de l'actualiser tous les 2 ans, la prochaine mise à jour aura donc lieu au 1er semestre 2018.

Actions de communication 2017

Pour rappel le budget communication de la CLE est de 10 000 euros.
L'animatrice propose la réalisation de deux lettres d'informations (la première sur le contrat territorial au premier trimestre, le seconde au second semestre : contenu à définir en fonction des actualités).
Il est également possible de réaliser des plaquettes sur certaines thématiques. Un membre suggère au printemps d'en réaliser une sur les bonnes pratiques de navigation. La CLE pense que c'est une idée intéressante.
La réalisation de kakémonos pour compléter ceux existants et pour réaliser une expo est également possible.
Le budget prévisionnel permettra d'ajouter des outils de communication au fur et à mesure de l'année en fonction des besoins.

L'animatrice sollicite les membres de la CLE sur les relectures des documents. En effet, certains documents comportent des erreurs et il est nécessaire que les documents soient relus.
Les membres de la CLE souhaitent communiquer sur ce sujet par voie électronique.

3. Point d'information sur deux démarches engagées sur la thématique du changement climatique

A l'échelle du bassin de la Loire, l'Etablissement public Loire conduit depuis 2007 l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (ILAICC).
Une brochure Actu'Climat a été éditée en décembre 2015 par l'Etablissement, cette dernière rassemble des éléments d'information sur l'impact du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, et permet de prendre connaissance des actions effectuées, en cours et à venir dans le cadre de l'Initiative ILAICC.

L'ensemble des informations relatives à l'initiative sont consultables sur : www.plan-loire.fr/changement-climatique et www.eptb-loire.fr/audition-prospective-changement-climatique.

Toujours à l'échelle du bassin de la Loire, le Comité de Bassin travaille à la rédaction d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique www.eau-loire-bretagne.fr/changement_climatique dont les premiers éléments devraient être présentés à l'automne 2017.

Les données sur le changement climatique existent mais sont souvent disponibles à grande échelle, nationale et au mieux à l'échelle de grands bassins versants.

L'établissement public Loire a lancé une prestation pour assurer et faciliter la restitution des données relatives aux impacts du changement climatique disponibles sur les territoires des 9 procédures SAGE dont il assure l'animation.
A l'échelle des SAGE, l'objectif est double : informer les acteurs des territoires des connaissances existantes et des impacts potentiels du changement climatique sur la gestion de l'eau et des risques associés ; d'autre part les sensibiliser aux enjeux de l'adaptation pour leur territoire.
Une restitution des résultats devant les CLE est prévue pour février/mars 2017.
Ces données permettront d'alimenter le scénario tendanciel des Assises de la rivière Loiret.

4. Points divers

EPCI et syndicats de rivières

Les années 2017 et 2018 vont apporter des changements importants pour les collectivités avec les nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) et la prise de compétence GEMAPI.
L'occasion en cette fin d'année de faire un point d'avancement sur ce sujet avec la DDT.

Le territoire du SAGE est concerné par la modification de plusieurs EPCI qui se regroupent. Ainsi le territoire sera composé de 4 EPCI. Le principal changement est la fusion de la CC Val Sol qui représentait 1/3 des communes du SAGE avec la CC des Loges. Le territoire du SAGE n'est plus qu'une petite partie de cette nouvelle grande communauté de communes.

La DDT confirme que la carte présentée en séance est bien celle qui va s'appliquer.

L'animatrice présente également la carte des syndicats de rivière (ci-dessous) tels qu'ils existent aujourd'hui.

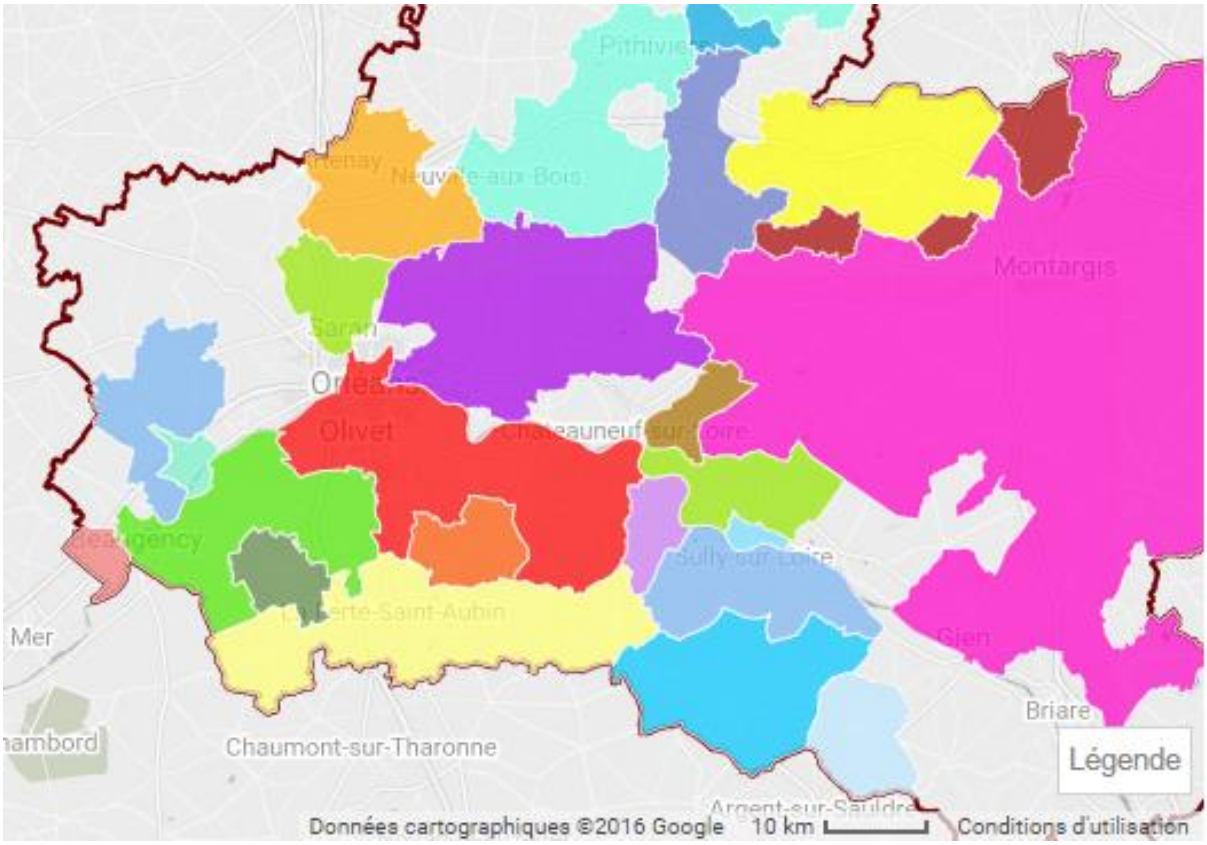

Dans la proposition du Préfet, dans le cadre des réflexions engagées vis-à-vis de la compétence GEMAPI, il a été proposé aux Présidents de syndicats de rivière des fusions et notamment au Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret de fusionner avec le syndicat de la Bionne, du Cens et de la Crenolle. Le président du SIBL indique avoir fait part lors de la réunion en Préfecture de son refus de fusionner.
La DDT précise que ces scénarios ont été étudiés, ce ne sont pas des prescriptions mais des suggestions dont la décision revient au syndicat.
La logique de fusion est de s'appuyer sur les territoires des communautés de communes qui auront la compétence GEMAPI pour essayer de coller au mieux aux limites de bassins versants, et de rapprocher des syndicats dont les enjeux et état des cours d'eau sont similaires.
La diminution du nombre de structures est également un critère retenu par les services de l'Etat.

Une question est posée sur le passage probable de l'AgglO en métropole, quels seraient les changements avec le SAGE ?
Les services techniques de l'AgglO précisent qu'une étude va être conduite sur les réflexions liées à la GEMAPI. Un courrier du Président sera prochainement envoyé à tous les acteurs de l'eau ainsi qu'aux Maires.
La Présidente demande si l'animatrice a été associée à la rédaction du cahier des charges. Elle regrette que cela ne soit pas le cas.
Il est précisé que les acteurs locaux seront rencontrés dans le cadre de cette prestation. Le SAGE Val Dhuy Loiret n'est pas le seul présent sur le territoire de l'AgglO, le SAGE Nappe de Beauce est également concerné.

Impact sur une zone humide

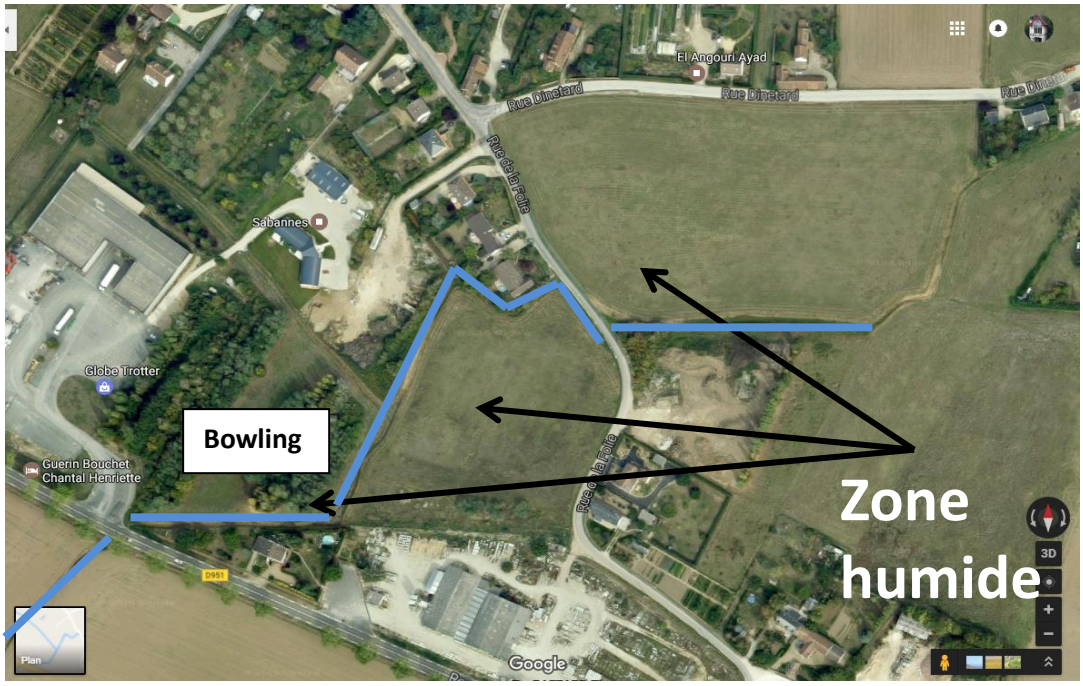

Cette zone identifiée en 2014 dans le cadre de l'inventaire des zones humides du SAGE Val Dhuy Loiret et située sur la commune de Saint-Denis-en-Val a été en partie détruite du fait de l'implantation d'un bowling sur la zone humide et le long du Bras de Bou.
Ce secteur était déjà connu pour des problèmes récurrents d'inondations du fait d'un secteur très plat et humide.

Un certain nombre d'infractions commises par le porteur de projet ont été constatées depuis 2 ans :
- Non-respect d'arrêt des travaux sur demande du Préfet
- Absence de dossier loi sur l'eau prenant en compte les zones humides
- Création d'une digue sans autorisation
- Défrichage sur une parcelle qui ne lui appartient pas

Début décembre 2016 : réunion avec l'ensemble des parties prenantes - communes, AgglO, SAGE, DDT et porteur du projet
Demande formelle des différents partenaires au porteur de se mettre dans les règles rapidement. Si ce n'est pas le cas, les services de l'Etat prendront les mesures en conséquence.
Ce projet est l'occasion de rappeler aux communes le rôle qu'elles ont à jouer pour la préservation de ces milieux.

La CLE n'a malheureusement pu constater que trop tard l'implantation du projet car elle n'a pas reçu d'information sur ce projet. Il est nécessaire d'avoir une meilleure coordination avec les services de l'Etat afin que la CLE puisse pleinement jouer son rôle en cas de projet de ce type. Lors de l'envoi des déclarations ou autorisations il sera nécessaire de préciser exactement le lieu du projet et pas uniquement la commune concernée.

Un membre de la CLE affirme qu'il était totalement prévisible dans ce secteur d'avoir de telles conséquences. Les personnes du territoire connaissent parfaitement les problèmes du secteur.

Quelques actions vont être entreprises dans ce secteur très plat afin de faciliter l'écoulement des eaux. Ainsi la commune de Saint-Denis-en-Val a fait réaliser des travaux sur 3*30m pour remettre la pente du Bras de Bou dans le bon sens. Ils savent pertinemment que cela ne suffira pas et aimeraient pouvoir réaliser les travaux sur 800m y compris sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Au délà de 100m de travaux, les obligations administratives sont plus importantes avec la nécessité de réaliser une enquête publique.
Dans cette zone il serait nécessaire d'aller plus loin dans l'étude des fossés jurés et des bassins d'orages.
La commune a prévu de revoir la DDT sur ce sujet en janvier 2017.
Le SIBL devrait également intervenir pour gérer la végétation en amont du projet à proximité des premières habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente du SAGE remercie les membres de la CLE pour les travaux conduits cette année et leur propose de participer au verre de l'amitié de fin d'année.

Fabienne d'Illiers

Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret